

Aux membres de la CGC

Berne, le 4 avril 2023

Eléments de réponse pour la consultation concernant la stratégie de la MO 2024 - 2027

Mesdames, Messieurs,

Nous vous livrons dans la suite le résultat de nos réflexions concernant le projet de stratégie de la MO pour les années 2024 à 2027 mis en consultation par swisstopo. Vous pouvez utiliser les modules de texte suivants pour votre prise de position, mais vous êtes évidemment libres de faire part de vos propres réflexions.

Groupe de travail

Le travail au sein du groupe a été constructif et bien ciblé dès le départ. La seule difficulté résidait dans la gestion du fait que les ressources financières et en personnel font défaut pour les travaux souhaités au cours des quatre prochaines années. Par ailleurs, le groupe de travail a clairement approuvé l'inclusion de la poursuite de projets existants tels que la MPD, les renouvellements cadastraux ou d'autres projets dans le domaine du développement, mais les documents soumis (stratégie et plan de mesures) n'en font pas mention, ce qui constitue assurément un point faible.

Sur un plan général

La structure de la stratégie et du plan de mesures est claire, compréhensible et appropriée.

Priorisation

La priorité clairement accordée aux deux tâches que sont «la couverture territoriale complète» et «l'introduction du nouveau modèle de données DMAV» est logique, compréhensible et bénéficie du plein soutien des autres cantons. Cette solidarité a toutefois des limites. Ainsi, elle ne doit pas contraindre les autres cantons à geler tous les travaux dans la mensuration officielle (MO) jusqu'à l'introduction de DMAV dans plusieurs années. Les conséquences en seraient une réduction des contributions cantonales et une perte de savoir-faire, avec un gros risque en toile de fond, celui que ces compétences et ces contributions budgétaires ne retrouvent leur niveau que lentement ensuite. Une stagnation serait alors à craindre durant des décennies, ce qui se révélerait dévastateur pour la qualité et le développement de la mensuration officielle. En conséquence, nous demandons qu'à la couverture territoriale complète et à l'introduction de DMAV vienne s'ajouter une contribution minimale d'au moins un tiers du crédit de transfert, réservée à des projets tels que la MPD, les renouvellements cadastraux et d'autres projets pour assurer le maintien de la qualité de la MO.

Hausse du crédit de transfert

Il a été expliqué aux cantons pourquoi le crédit de transfert à disposition pour la MO est bien inférieur à ce qu'il était par le passé. Des moyens appropriés doivent être dégagés pour que des sommes à nouveau plus conséquentes soient allouées aux travaux importants à venir dans la MO. Il

peut s'agir de crédits spéciaux pour atteindre la couverture territoriale complète ou pour introduire DMAV. Nous sommes également prêts à discuter d'un ajournement pour ce qui concerne les tâches actuellement financées via le crédit de transfert.

Date de mise à disposition de la stratégie de la MO

Il serait souhaitable à l'avenir que le projet de stratégie de la MO nous soit communiqué à la fin du premier trimestre de l'année précédent sa mise en application. Les cantons pourraient ainsi évaluer les répercussions sur le processus budgétaire, procéder à une planification sérieuse et préparer dès ce stade les éventuelles procédures de soumission à envisager.

Avec mes cordiales salutations

Hans Andrea Veraguth